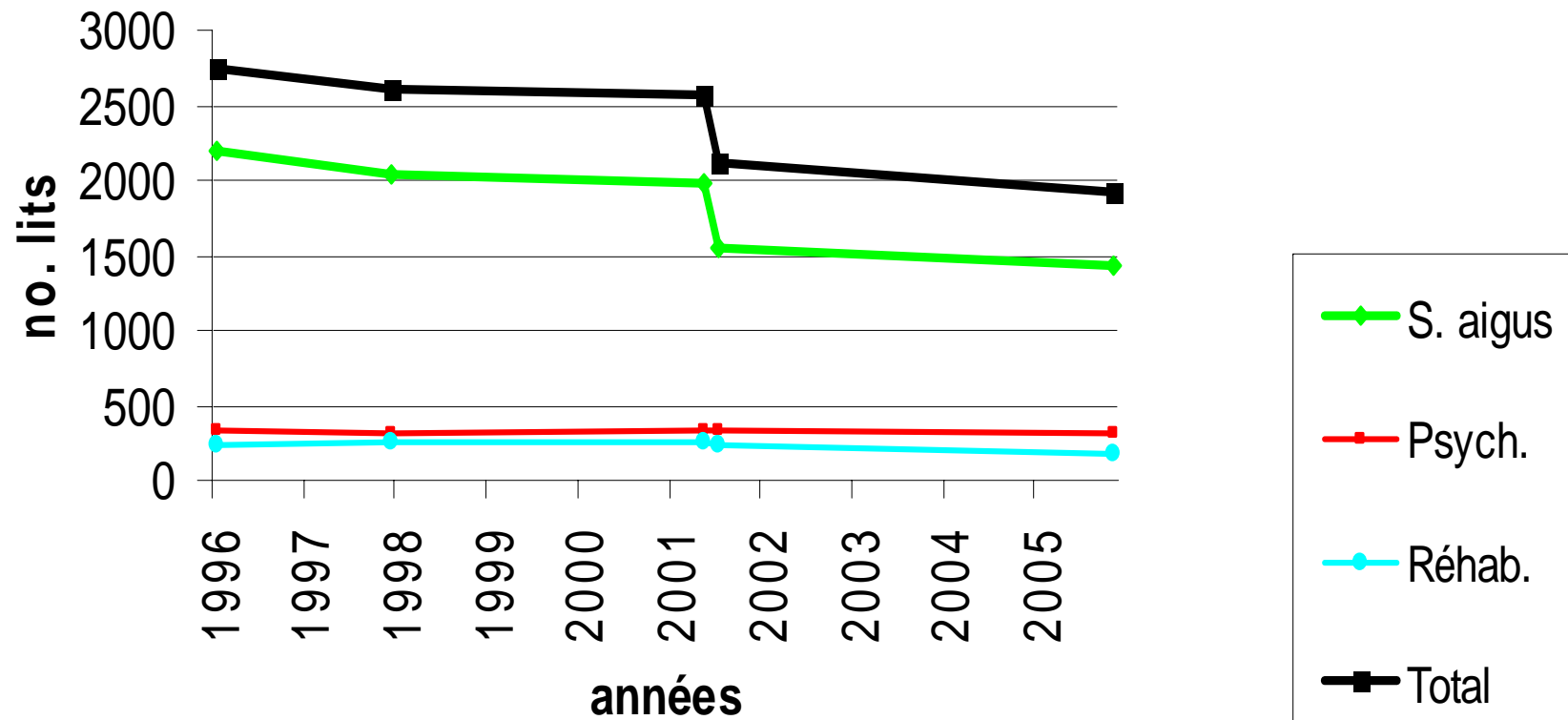


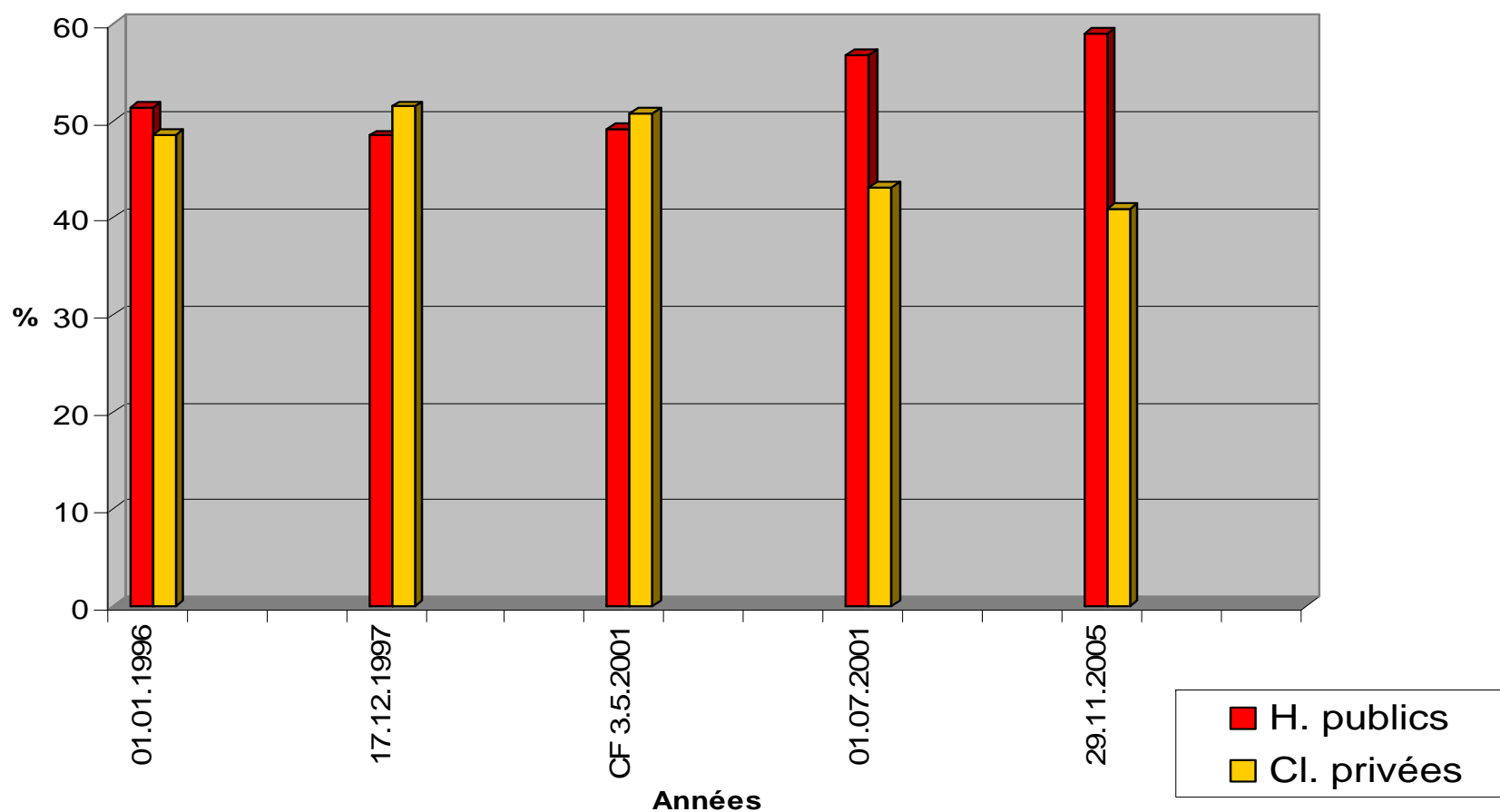
**Planification hospitalière dans le
canton du Tessin.
Rôle et répartition des tâches
entre hôpitaux publics et cliniques
privées.**

Iva Bolgiani

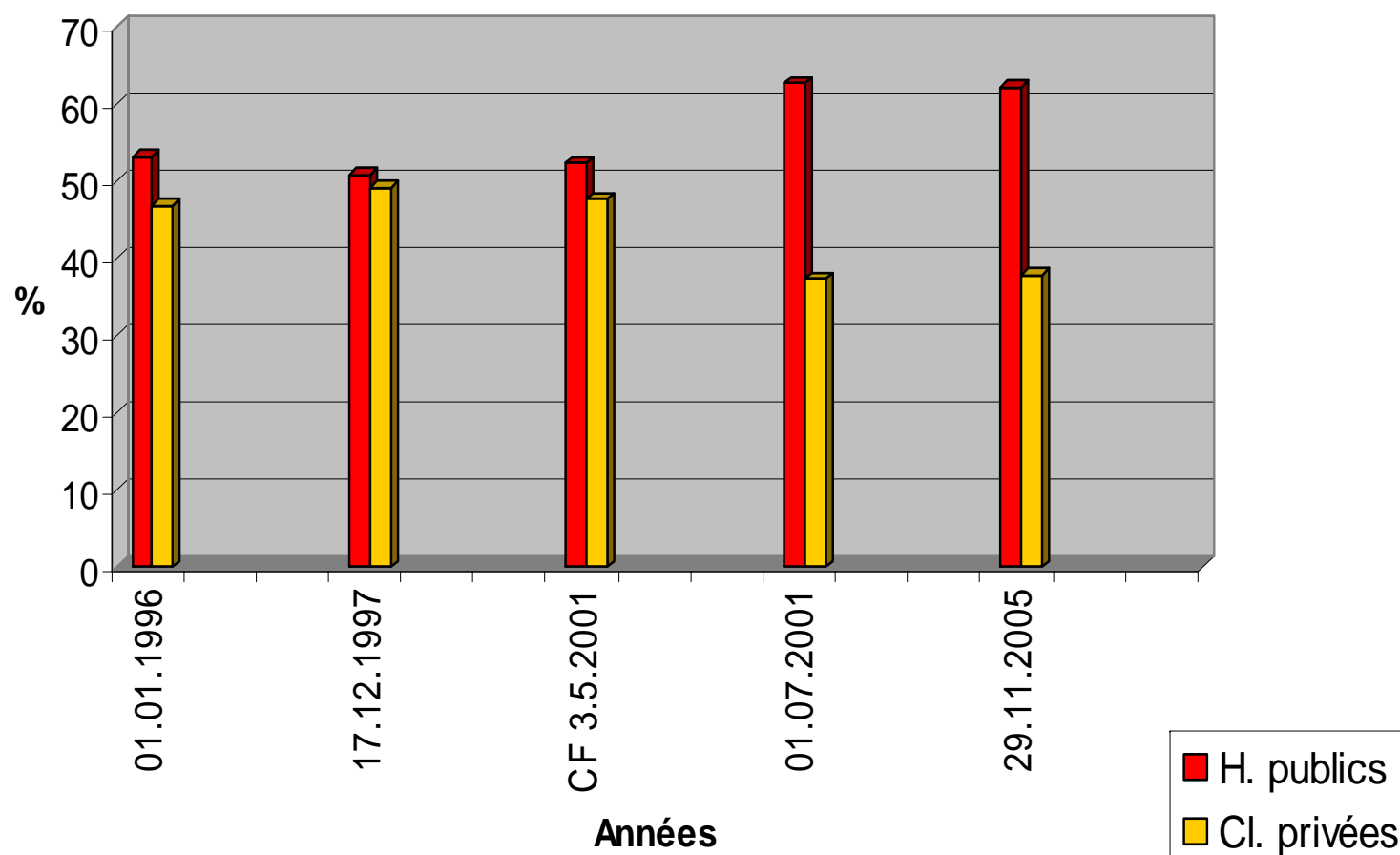
Evolution no. lits (1996-2007)



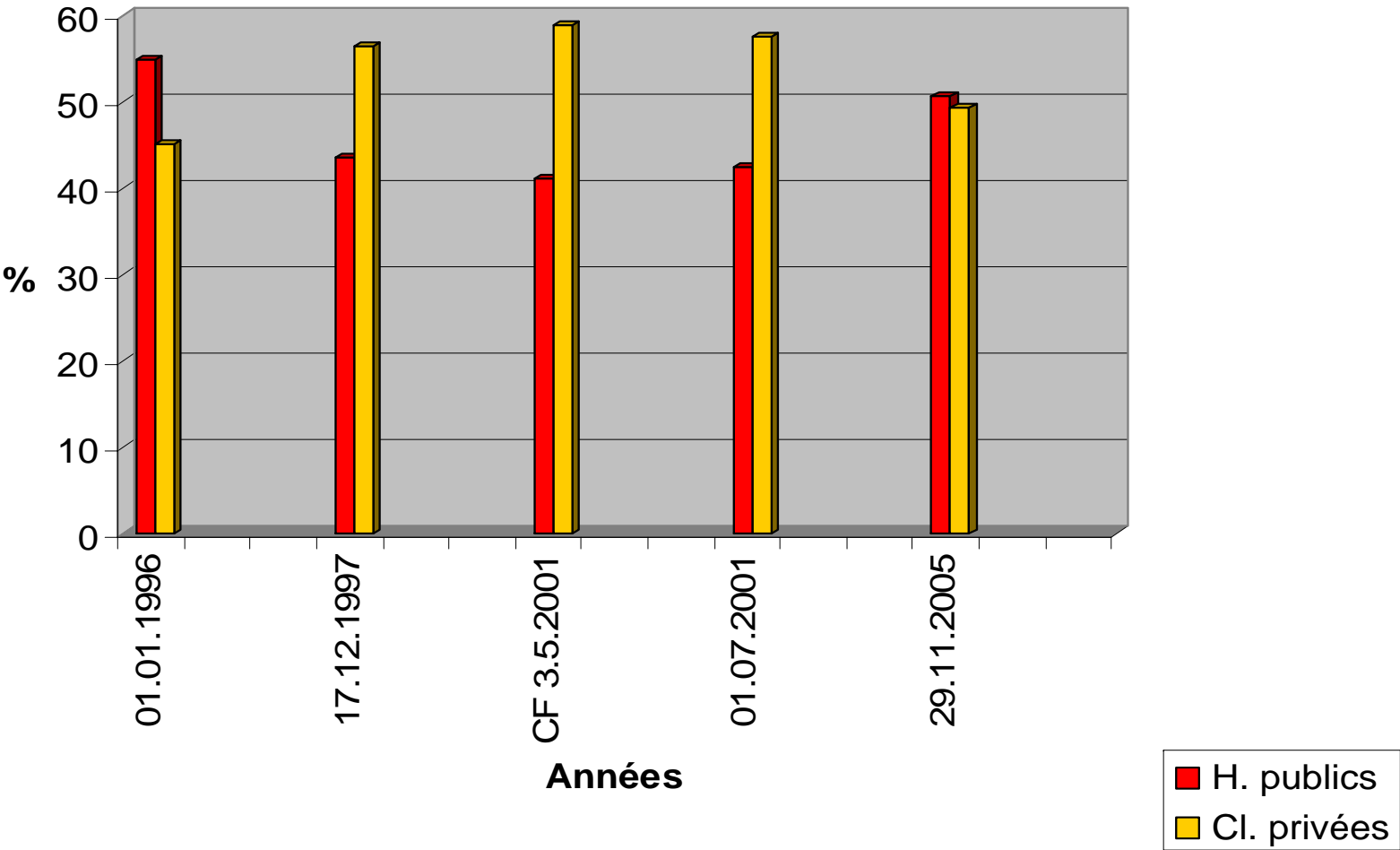
Répartition (%) des lits entre hôpitaux publics et cliniques privées (1996-2007)



Répartition (%) des lits entre hôpitaux publics et cliniques privées – soins aigus (1996-2007)



Répartition (%) des lits entre hôpitaux publics et cliniques privées – psychiatrie (1996-2007)



Quelques considérations

1. A partir de l'introduction de la LAMal nous constatons une forte diminution du nombre de lits (-10 hôpitaux / -835 lits);
2. le secteur le plus touché est le secteur des soins aigus;
3. la diminution a des conséquences concrètes sur la répartition des rôles et des compétences entre hôpitaux publics et cliniques privées;
4. les hôpitaux publics avaient déjà entamée une restructuration en profondeur depuis 1982 (création Ente Ospedaliero Cantonale);
5. les cliniques privées avaient connu, par contre, un fort développement partir des années '80

La LAMal a donc permis au canton du Tessin de renforcer sa fonction de pilotage du secteur hospitalier en rationalisant le développement du secteur hospitalier (en particulier privé).

Quelques défis actuels

1. Réformes LAMal (financement hospitalier dual-fixe + introduction du financement par prestation + liberté de choix de l'hôpital/ introduction *managed care*);
 - Définition de mandats de prestations clairs
 - Diminution de la durée moyenne de séjour
2. Vieillessement de la population – augmentation demande pour les soins de réhabilitation
3. Augmentation de l'importance de pathologies chroniques
4. Santé électronique

Solutions possibles?

Quelques pistes de réflexion

- Promouvoir une vision globale de la santé (le secteur hospitalier n'est qu'une partie du système sanitaire);
- encourager une meilleure coopération et intégration entre secteur public et privé (déjà entamée dans le domaine de la réhabilitation et de la médecine nucléaire et radio-oncologie) – instrument « parcours du patient » (*clinical pathways*);
- renforcer le rôle de l'Etat en tant qu'organe régulateur et planificateur en mesure de garantir un accès équitable à des soins efficaces, efficaces et de qualité;
- réglementer la concurrence – la compétition entre fournisseurs de soins et entre assureurs doit être insérée dans un cadre légal bien défini;

Un renforcement de la compétition et de la concurrence à l'intérieur du secteur sanitaire doit aller en parallèle avec un renforcement du rôle stratégique et régulateur de l'Etat.

Augmentation / diminution de lits par secteur de soins (nouvelle planification)

